

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL129

présenté par
M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Dans un objectif d'égalité réelle, les éditeurs de manuels scolaires ont obligation de représenter la Guyane à l'échelle dans toute iconographie ou compléments documentaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à résoudre le déficit d'image dont souffre la Guyane relayé auprès de l'ensemble des élèves français et particulièrement ressenti par les jeunes Guyanais du fait de la non-présentation de ce territoire à la même échelle que les autres régions françaises et européennes. Il s'agit de rappeler que la Guyane représente en fait près d'un septième du territoire français, soit l'équivalent d'un pays tel que le Portugal. Il apparaît primordial pour les jeunes issus d'une région dont les problématiques de développement économique et social sont sans communes mesures avec celles présentées par les autres régions françaises de ne pas se sentir lésés par la présentation de ce territoire à une échelle moindre sur les manuels scolaires. Nous savons à quel point cela a pu défavorablement conditionner l'image qu'en ont gardée plusieurs générations.